
Disciplines complémentaires

FORMATION MUSICALE GÉNÉRALE

Formation Musicale Générale : La formation musicale accompagne l'apprentissage de tous les élèves musiciens. Essentielle à la compréhension du langage musical, elle fait le lien entre la connaissance des symboles utilisés, donne des éléments de contexte et de culture, et forme le socle qui permettra à l'élève de pratiquer son instrument. Elle se développe sur 3 cycles.

[> Découvrez la fiche signalétique et descriptive du Cycle à orientation professionnelle \(COP \) de cette discipline en cliquant-ici !](#)

Formation Musicale du Chanteur : spécifique, dans la mesure où elle intègre la question des textes, des langues, la formation musicale du chanteur s'attache à découvrir le langage musical au travers du grand répertoire de la voix.

Écriture : Cet enseignement qui comprend 3 matières (harmonie, contrepoint, fugue) peut constituer une discipline complémentaire associée à certains cursus (constituant une unité de valeur), ou un enseignement spécifique et indépendant. Il s'articule en 2 cycles de 3 ans

[> L'extrait du règlement des études : Cliquez-ici !](#)

Arrangement :

- Le cours d'arrangement est composé d'un seul niveau
- Il peut être une matière associée à un autre cursus et/ou une matière constituante des cursus d'écriture
- Il peut être également étudié d'une manière indépendante (atelier)

Analyse Musicale :

- L'enseignement s'articule autour d'un cycle de 3 ans qui peut ou non se greffer au cursus général

Harmonie jazz :

- Sous forme d'atelier ou de combo, la théorie jazz est reliée à la pratique dans cet atelier pluridisciplinaire

Histoire des Arts :

- L'enseignement s'articule autour d'un cycle de 3 ans qui peut ou non se greffer au cursus général (de manière optionnelle ou obligatoire selon les cursus)

Pratiques Collectives :

Musique de Chambre :

Discipline de la synthèse musicale par excellence, la musique de chambre s'adresse plutôt aux élèves inscrits en 3ème cycle et constitue une matière associée au travail d'un instrument.

Son enseignement se déroule sur 3 années.

La musique de chambre peut également constituer un COP spécialisé :

[> L'extrait du règlement des études : Cliquez-ici !](#)

[> La fiche COP musique de chambre : Cliquez-ici !](#)

Orchestres, Chorales :

- Chorales : différentes chorales émaillent l'ensemble du cursus
- La Chorale A (1C1/1C2) : facultatives les 2 premières années, cette chorale représente la 1ère et seule forme de pratique musicale en groupe. Elle s'adresse aux enfants de 7 et 8 ans (éventuellement aux enfants plus âgés de 9 et 10 ans)
- La Chorale Ben'jamando (1C3/1C4) : plus particulièrement adaptée aux élèves jouant d'un instrument polyphonique. Cette chorale s'adresse à des enfants de 9 et 10 ans (éventuellement 11 et 12 ans)
- La Chorale Crescendo (2C1/2C2 et 2C3/2C4) : Cette chorale s'adresse à des enfants de 11 et 12 ans (éventuellement 13 et 14 ans)
- La Chorale Do s'ados (2C3 / 2C4) : Cette chorale s'adresse à des enfants de 11 et 12 ans (éventuellement 13 et 14 ans)
- Ensemble vocal de cycle 3 : ce groupe vocal chante le grand répertoire de chœur, parfois a Capella, souvent avec une petite formation instrumentale ou un orchestre symphonique. L'ensemble vocal fonctionne par session et par projets qui se réalisent fréquemment avec des partenaires.
- Orchestres : la pratique collective majoritaire des instruments d'orchestre est l'orchestre. Ensemble de mêmes instruments dans les plus petits niveaux (cordes, vents, percussions), elle devient orchestre symphonique dans les plus grands niveaux. Toutefois, les élèves qui le souhaitent peuvent une fois par cycle suivre une autre pratique collective vocale ou orchestrale (ensemble de musique du monde, big-band, ensemble de musique traditionnelle...)

L'accompagnement au clavier :

L'accompagnement est une discipline qui s'adresse au pianiste et qui vise à préparer les élèves qui souhaitent accompagner d'autres instrumentistes, des chanteurs ou des danseurs. Cette formation peut constituer une UV complémentaire à un projet de 3ème cycle, ou à un enseignement de spécialité.

L'accompagnement au clavier peut également constituer un Cycle à orientation professionnelle (COP) spécialisé :

[> L'extrait du règlement des études : Cliquez-ici !](#)

[> La fiche COP : Cliquez-ici !](#)

La direction de chœur, la direction d'orchestre :

Ces 2 classes ont vocation à fonctionner de manière croisée et accueillent des musiciens ayant obtenu un BEM complet. Cette formation peut constituer une UV complémentaire à un projet de 3ème cycle, ou à un enseignement de spécialité.

La direction de chœur et d'orchestre peuvent également constituer un COP spécialisé :

[> L'extrait du règlement des études : Cliquez-ici !](#)

[> Objectifs pédagogiques par disciplines](#)